Une jeune fille, bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour.

Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 7573

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Courses de chevaux. — Les membres de la société des courses de Wattrelos, se sont réunis hier soir : la date des prochaines courses a été fixée au premier dimanche de septembre.

Exploits anarchistes. Une nouvelle arrestation relative aux faits que nous avons rapportés hier, a eu lieu, samedi, à Wattrelos. L'individu, interrogé, a donné les noms de six de ses camarades, compromis dans cette affaire.

UNE CONFÉRENCE DE M. C. DE VARIGNY

à la Société de Géographie de Roubaix

Si jamais soirée fut intéressante au grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels, c'est bien celle de samedi, et les nombreux habitués, qui se pressent à chaque séance de la Société de Géographie, en auront emporté la plus favorable impression, malgré l'absence complète de projections lumineuses, qui sont toujours le principal attrait de ces sortes de réunions.

L'éminent conférencier, présenté en termes très flatteurs par M. Henri Bossut, était M. C. de Varigny, déjà avantageusement connu à Roubaix, ancien consul de Honolulou (Hawaï), et ancien président du Conseil des ministres hawaïen.

M. de Varigny débute par une très fine allusion au *Petit Poucet*, des contes de Perrault, qui semait des cailloux blancs dans la forêt, pour retrouver avec plus de sûreté sa route vers la chaumine paternelle. Il a fait comme lui, dit-il, en semant dans son esprit des visions ensoleillées, souvenirs de ses voyages au-delà des mers, dont il sera heureux d'entretenir ceux qui ont bien voulu venir l'écouter. Seulement il a besoin de réclamer à l'avance l'indulgence de l'auditoire, pour le « moi » si haïssable, d'après Pascal, dont il va être obligé d'user, et que d'abuser, toute sa volonté.

On va aujourd'hui, grâce à l'avènement et à la puissance de la vapeur, en quinze jours, du Havre à San-Francisco. Six jours suffisent pour aller, d'un bord à l'autre de l'Atlantique, jusqu'à New-York, et le reste pour traverser le continent américain.

Autrefois on mettait plus de six mois pour faire le même voyage, et c'est ainsi que le conférencier l'a opéré; mais on avait alors, comme moyens de transport, des navires à voiles, si rapides qu'ils fussent, et la route était beaucoup plus longue. C'est qu'il s'agissait, ni plus ni moins, que d'aller doubler le cap Horn, tout à la pointe de l'Amérique du Sud, pour remonter ensuite le Pacifique jusqu'au lieu de destination. On était donc toujours entre le ciel et l'eau.

Avant de quitter l'Atlantique, M. de Varigny fait escale au Brésil, et visite Rio, avec son golfe et ses eaux bleues. Puis, avant de tourner le cap, que ses éternelles tempêtes rendent redoutable aux marins, il longe les côtes inhospitalières de la Patagonie.

L'Océan Pacifique apparaît, avec son effrayant inconnu, qui laisse déjà deviner les glaces et les banquises du pôle Nord. Voici Valparaiso, la célèbre ville espagnole; puis l'île de Juan Fernandès, où vécut Robinson Crusoé, voici encore la merveilleuse capitale de l'Equateur, assise sur son socle gigantesque, à laquelle succèdent, dans un panorama incomparable, l'Amérique Centrale et le Mexique.

Salut à San-Francisco, la reine de ces mers lointaines, but de cette première exploration !

Cette cité, aujourd'hui si moderne, si complète, jusque dans les détails les plus raffinés de la civilisation, offrait alors l'aspect d'un véritable camp, aux tours de Babel, où se confondaient, dans un méli-mélo indescriptible, toutes les langues, tous les jargons de l'univers; ou s'étaient donné rendez-vous, dans des aspirations insatiables de lucre et de jouissances matérielles, les aventuriers de la création, amalgame sans nom de toutes les individualités, prêtes à lutter, le revolver ou le poignard au poing, pour le lingot d'or à conquérir.

Un seul culte était en honneur, au milieu de cette société cosmopolite, celui de la femme, pour qui l'on professait un respect presque religieux, et c'est peut-être ce sentiment qui a relevé le niveau moral de ce ramassis d'individus, pour en faire plus tard une population de premier ordre.

Le conférencier place ici, avec un rare talent de narrateur, deux anecdotes typiques sur des mineurs de cet étrange pays, puisées au plus profond de ses souvenirs; elles paraissent beaucoup amuser l'assistance, qui manifeste une satisfaction par des applaudissements répétés.

Une digression sur l'Asie, la Chine et le Japon, nous transporte d'un seul bond à douze cents lieues de distance, et nous fait arriver à Honolulou, capitale du royaume de Hawaï.

M. de Varigny, parti pour trois mois seulement, fait un séjour de quatorze années dans cette région bénie du ciel, où règne un délicieux climat, et s'étalent les plus beaux sites du globe. Sa population, hospitalière par excellence, est énergique et laborieuse; mais la plus grande partie des indigènes est la proie de la cupidité américaine, qui l'exploite indignement et la décime, pour la pêche à la baleine.

Le roi alors régnant fait demander au voyageur français, qui a su conquérir ses bonnes grâces, s'il veut accepter une place dans son ministère, pour l'aider à secouer le joug de l'étranger, qui rêve l'annexion de l'archipel hawaïen à la république américaine.

Au cours de ces pourparlers, le monarque vient à mourir, et son frère lui succède. Avec l'assentiment du gouvernement impérial, M. de Varigny devient successivement ministre des finances, puis plus tard premier ministre de ce petit et si intéressant royaume, réunissant dans ses mains la direction des affaires étrangères, de la guerre et de la marine. Il gouverne de fait, pendant quatorze ans, et inaugure dans ces parages une espèce de protectorat de la France, qui rend des services incalculables à la mère patrie.

Mais les intrigues incessantes des Yankees, tenus si longtemps en échec, finissent par saper et détruire notre influence nationale, et le premier ministre est obligé de leur céder la place, pour le malheur de notre pays.

C'est sur cette triste page que M. de Varigny termine sa magnifique conférence, en expliquant qu'il ne rentra en France que quatre années plus tard, après s'être imposé un exil volontaire, qu'il ne rompit que pour être agréable à sa famille et à ses amis.

Une chaleureuse ovation salue cette émouvante péroraison.

TOURCOING

Le prêt de linge. — Des explications échangées, à propos du vœu de M. Dron, dans la dernière séance du Conseil municipal, il résulte que l'administration a le souci, très louable d'ailleurs, de prendre toutes les mesures de salubrité que comportent les circonstances. Mais il serait bon aussi de prévenir autant que possible les épidémies par des moyens préventifs et, en particulier, de veiller à ce que la propreté, cette règle principale de l'hygiène, règne dans les ménages indigents.

Ceci nous amène à parler d'une œuvre qui fonctionne déjà à Roubaix et donne les meilleurs résultats: l'œuvre du prêt de linge. Elle devrait être ici, depuis quelques mois déjà, en plein fonctionnement; une somme d'environ dix mille francs, si nos souvenirs sont exacts, avait été remise au Bureau de Bienfaisance à cette intention par des donateurs généreux. On peut donc à bon droit s'étonner que cette somme soit restée jusqu'ici sans emploi et on ne peut que souhaiter qu'elle reçoive le plus tôt possible l'affectation pour laquelle elle a été souscrite.

Le prêt du linge devrait bien figurer dans le programme de salubrité et d'hygiène qu'on se propose de mettre en vigueur.

Une fête organisée par le comité des pèlerinages. — Nous apprenons que le comité des pèlerinages organise une fête au profit de l'œuvre. Cette soirée sera donnée le mardi de Pâques dans la salle de la rue du Sentier et le programme promet d'être très intéressant.

Nous ne croyons pas être indiscrets en annonçant qu'il comprendra notamment : un petit lever de rideau tout à fait nouveau et une comédie en 3 actes du Théâtre-Français, par Scribe et Legouvé.

Le dernier pèlerinage à Bethléem sera raconté par M. l'abbé Poissonnier et des projections à la lumière oxydrique, accompagneront cette conférence afin de mettre en relief les différents incidents de ce magnifique voyage.

Nous sommes persuadés que cette soirée obtiendra un grand succès et nous engageons les familles à profiter des vacances pour y conduire leurs enfants.

Le prix d'entrée sera à la portée de tout le monde: il est fixé à 0,50 cent.! Les places pourront être retenues à l'avance moyennant une location de 2,50 par personne. Sitôt que le programme sera complètement établi, nous le ferons connaître à nos lecteurs.

L'ornementation extérieure de Saint-Christophe. — La deuxième statue, celle du Sacré Cœur, a été placée dans sa niche, au-dessus du petit portail de gauche.

Voici la nomenclature des statues mises en place jusqu'aujourd'hui : côté des Halles : 1 Notre-Dame de Lourdes; 2 Saint Jean-Baptiste; 3 Sainte Philomène; 4 Saint Pierre; 5 Saint Paul; 6 Saint Henri.

Du côté de la Grand'Place, il n'y a encore qu'une seule statue dans la niche pratiquée au-dessus du premier palier ; c'est celle de Saint Joseph. C'est la plus ancienne; elle paraît d'un très beau fini, et est l'œuvre d'un sculpteur d'Armentières.

Le nouveau commissaire central. — M. Rouillé, le successeur de M. Rembauville, au commissariat central, est arrivé vendredi soir, à Tourcoing. Le lendemain, à dix heures du matin, il a reçu, à son cabinet, le personnel de la police, et, l'après-midi, il s'est rendu à Lille et a été reçu par M. le Préfet.

Notre nouveau commissaire a produit sur tous la meilleure impression.

Les drames de la misère. — Un ouvrier tisserand, Félix Duterte, âgé de 40 ans, demeurant rue d'Alsace, père de 4 petits enfants dont le plus jeune n'a que 2 ans, et dont la femme est sur le point de devenir mère pour la sixième fois, était sans travail depuis 15 jours. Malgré ses incessantes recherches il n'avait pu trouver à se placer ; chaque soir il rentrait chez lui de plus en plus désespéré; et, plusieurs fois, il avait déclaré qu'il ne se sentait plus la force de lutter plus longtemps. Vendredi, durant la journée, il avait été vu, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, parcourant d'un air sombre les chemins de halage de l'embranchement du canal.

Samedi matin M. Petiot, patron du bateau n. 2, appartenant à une société de navigation de Péronne (Belgique), trouvait une casquette déposée sur le bord du quai du Bassin, du côté de la ville. On avertit aussitôt M. Cotard, commissaire du 1er arrondissement, qui se rendit au canal; et, vers 10 heures 1/2, on retirait de l'eau, près du pont de l'Espierre, le corps du malheureux tisserand.

Après les formalités, le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu. C'était un très bon ouvrier qui avait travaillé plus de 10 ans dans la même fabrique.

La malheureuse femme a déjà mis au monde treize enfants.

Le vol de l'épicerie parisienne. — La nuit du vol que nous avons relaté dans notre précédent numéro, M. Sauterne fut tout à coup réveillé par la sonnette électrique, qui communique des volets de son magasin à sa chambre à coucher. Il était environ 3 heures 1/2. On regarda aussitôt par la fenêtre mais on ne vit personne. Le matin on constatait plusieurs traces de pesées, indiquant clairement qu'on avait essayé de soulever les louds volets, à l'aide d'une pince, et c'est le mouvement imprimé à la devanture qui avait fait fonctionner le timbre.

Or, les empreintes relevées à la porte du magasin de la rue Gaspard, coïncideraient en tous points avec celles de la maison de vente de la rue Saint-Jacques. Les malfaiteurs, se voyant découverts, se seraient donc ensuite adressés au magasin de dépôt.

Un cheval emporté. - Samedi vers 5 heures du soir, pendant que M. Leduc, boulanger, rue de la Cloche, déposait du pain chez un client, M. Dujardin, cafetier, rue de l'Hôtel-de-Ville prolongée, son cheval s'emballa tout à coup, traversa à fond de train en diagonale l'emplacement des anciennes maisons de la rue du Curé, la place des Halles et était déjà entré rue de la Cloche, quand l'agent de 1re classe Leman, sans calculer le danger, se jeta à tête de l'animal affolé, qu'il parvint à arrêter après avoir été traîné l'espace d'une dizaine de mètres.

De graves accidents étaient à craindre dans cette rue si fréquentée et de si peu de largeur. Toutes nos félicitations au brave agent.

Ménagères ! — Goûtez le *délicieux beurre* de la grande laiterie d'Oostcamp à **3 fr. 50** le kilog.

Dépôt chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. 76573

Mouveaux — Une personne charitable de la commune fait don de deux chariots de briques pour la construction de l'Hospice.

Halluin. — *Une équipée de tisserand.* — Un contremaître de l'important tissage de M. Lemaître-Bonduelle, situé rue de Lille, faisait hier soir, vers neuf heures, une ronde de surveillance dans l'établissement lorsqu'il aperçut un tisserand d'origine belge, Joseph Lisabeth, âgé de dix-neuf ans, qui se dissimulait.

Interrogé, le jeune homme ne put fournir aucun motif valable.

Sa présence dans la fabrique à une heure indue, alors que tous les ouvriers étaient partis, et son attitude embarrassée le rendirent suspect.

Le lendemain matin, il se rendit à son travail comme d'habitude et fut congédié. Sous l'influence de la colère, il fit des menaces au surveillant et faillit le frapper. Puis, sur le point d'être mis à la porte, il courut à son métier et, à coups de ciseaux, fit des entailles à la pièce de tissu qui s'y trouvait; puis il détala à toutes jambes; il fut impossible de le rejoindre. S'étant présenté au tissage peu après pour réclamer son salaire, il ne tarda pas à être arrêté par la police locale, qui avait été avertie par téléphone.

Le jeune tisserand est mal noté. Il a à son casier judiciaire une condamnation pour fraude. La pièce de toile qu'il a endommagée ne porte pas moins de vingt-une entailles sur une longueur de huit mètres.

Il y a environ un mois, un de ses frères également occupé au tissage de M. Lemaître-Bonduelle avait dû être congédié à la suite d'un exploit analogue. Il a été, lui aussi, trouvé caché dans un des ateliers, à une heure tardive de la soirée.

— *Une bonne capture.* — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le juge d'instruction de Bruges, la police d'Halluin vient de procéder à l'arrestation d'un tisserand, Camille Delaère, âgé de trente-un ans, né à Steutebecke, en résidence à Halluin depuis une huitaine de jours. Cet individu serait l'auteur d'une série de vols commis en Belgique depuis environ trois ans. Il a déjà subi plusieurs condamnations. Delaere a été dirigé sur Lille par la gendarmerie.

LILLE

Le tribunal de commerce de Lille, dans son audience de vendredi, a prononcé la faillite de l'importante maison J. Casse et fils et de Mme veuve Adolphe Casse personnellement, à la requête d'un important industriel d'Armentières, qui est l'un des plus gros créanciers.

Tout le monde connaît la maison J. Casse et fils, qui est l'une des plus renommées fabriques de linge de table du monde entier pour la beauté de ses dessins.

Coups de feu tirés sur un train ? — Les voyageurs qui se trouvaient hier soir dans le train qui part de Lille à Tourcoing, vers 7 heures, entendirent, à la hauteur de Rouges-Barres, trois coups de feu.

D'où provenaient ces coups de feu? Avaient-ils été tirés d'un wagon ou sur le train en marche ? C'est ce qui n'a pas été établi.

Aux diverses stations, les voyageurs qui descendaient un train out dû décliner leurs noms et qualités et ont été notés.

Ce fait affaire est analogue à celle qui s'est produite il y qu'elques jours sur la ligne d'Ascq.

Un concours régional agricole à Lille. — La ville de Lille a été désignée pour être, cette année, le siège d'un concours régional agricole, auquel sera annexée une exposition hippique.

Les départements compris dans la circonscription de ce concours sont : Nord, Aisne, Ardennes, Marne, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme.

Nominations ecclésiastiques. — M. Hemelsdael, curé d'Herzeele, est nommé vice-doyen du décanat de Wormhout. M. Bélangier, curé de Léon-Plage, est nommé vice-doyen du décanat de Gravelines.

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion des fêtes de Pâques, vient de prendre les dispositions suivantes :

A *Les billets d'aller et retour individuels* (tarif spécial G. V. n° 2) délivrés à partir du lundi 19 mars inclus seront valables, pour le retour, jusqu'au mardi 3 avril inclusivement.

B. — *Les billets collectifs de familles pour les vacances* (tarif spécial G. V. n° 2 bis), présentant des réductions de 15 à 35 pour 100, seront mis en distribution à la même date et auront la même durée de validité que les billets d'aller et retour individuels désignés ci-dessus.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 9 mars.* — UN COUP DE PARAPLUIE. — A la suite d'une discussion provoquée par l'abandon de son ami, Zulma Lavagnagna avait reçu sur l'œil un coup de pointe de parapluie. Alfred Parmentier — c'est le nom du cruel — fut, sur la plainte de la jeune fille, arrêté aussitôt.

La victime se présente devant le Tribunal, un bandeau sur l'œil : elle n'est pas encore guérie, quoique le fait remonte à une semaine.

Parmentier, qui a vingt-quatre ans, prétend qu'il n'aurait fait que se défendre contre Zulma, qui le menaçait d'un revolver, ce que cette dernière dénie, d'ailleurs; elle se porte demanderesse en dommages-intérêts. Le Tribunal condamne Parmentier à dix jours de prison, vingt-cinq francs d'amende et en outre à une indemnité de cinquante francs envers la plaignante.

PENDANT LA RIGUEUR DU FROID. — Il y a quinze jours comparaissaient pour homicide par imprudence les époux Wiba de Roncq, qu'on inculpait d'avoir provoqué la mort à leur enfant de six semaines en le portant dehors, sans être emmaillotté par un froid des plus rigoureux.

La cause fut remise pour complément d'information auprès du médecin légiste; c'est après avoir eu connaissance de la réponse de l'homme de l'art que les juges ne trouvant pas la preuve suffisamment faite contre les prévenus les acquittent tous deux.

RIXE AU CABARET. — Trois consommateurs avaient, l'un des premiers jours de février, cherché querelle à un belge qui se trouvait dans le cabaret de Croix.

Le cabaretier vint s'interposer et les mettre en fin de compte tous à la porte : mais aussitôt les perturbateurs tournent leur fureur contre le cabaretier Decobeck qui est roué de coups et assez gravement atteint.

Ce pugilat a pour épilogue la comparution des trois coupables en correctionnelle.

Vital Bouchaye a été condamné à deux mois Quant à Vital Bouchaye et Edmond Desplanke, il leur est infligé à chacun une peine de six jours avec application de la loi Bérenger.

INFRACTION A LA LOI SUR LA PRESSE. — Un journal qui est écrit en langue flamande et s'imprime à Halluin, *Het Volskrecht* (Le Droit des travailleurs) n'avait pas de plus plusieurs publications été déposé comme le veut la loi.

Aussi le gérant Delollenaere était-il traduit pour avoir à répondre d'autant de contraventions qu'il manquait de dépôts.

Cyrille Delollenaere est condamné à dix-huit amendes de cinquante francs.

UN VOL D'EFFETS D'HABILLEMENT, Commis par Lydie Devaux à Roubaix entraîne contre la prévenue qui a une cinquantaine d'années une peine de trois mois et un jour.

UNE ENFANT TÊNACE. — Plusieurs personnes avaient été, à Halluin, victimes de vol, qu'une enquête fit découvrir avoir été accomplis par une fillette de treize ans, Madeleine Meysmann. L'enfant avait même, au début, paru avouer, mais à l'audience, malgré les objurgations du Président, elle persiste jusqu'au bout à nier.

Elle est envoyée en correction pendant huit jours.

UN VOL DE PLOMB. — Un chiffonnier de la rue Milton avait acheté d'un certain Emile Nyckers, une vingtaine de kilos de plomb, ce qui fut à la connaissance d'un agent de la sûreté.

Or, ce vieux plomb avait été enlevé de la brasserie Duthoit où Nyckers travaillait pour le compte de la maison Griaux.

Nyckers fut arrêté et interrogé. Il soutint que cette marchandise, de peu de valeur du reste, lui avait été remise par une personne attachée à la brasserie : ce qui fut l'objet, de la part de ce contremaître, d'énergiques protestations.

Ce n'est qu'en dernière analyse et sur le conseil du président que Nyckers reconnaît, d'assez mauvais gré, et sans grand entrain, être seul l'auteur de la soustraction.

Nyckers est condamné à six jours de prison.

GARÇON BOULANGER INDÉLICAT. — M. Truffaut, boulanger à Roubaix, avait à son service un garçon boulanger, Remi Vanygelandt, qui un beau jour disparut : or il apprit bientôt que celui-ci était allé toucher pour son compte une facture s'élevant à trois cent cinquante francs.

De là plainte, poursuites contre Vanygelandt qui avait encouru par défaut une peine de six mois. Vanygelandt revient par opposition contre ce jugement qui est confirmé.

POUR COUPS ET VIOLENCES, Emile Fontaine, à Roubaix, 6 jours; Louis Bonte, aussi à Roubaix, 15 jours; Jules Lecherf, à Lannoy, un mois.

NORD

Nominations judiciaires. — Sont nommés procureurs de la République : A Douai, M. Siben, procureur de Béthune, en remplacement de M. Cado, décédé : à Béthune, M. Défontaine, substitut à Douai; substituts du procureur de la République : A Douai, M. Hirsch, substitut à Hazebrouck ; à Hazebrouck, M. Martinaud, juge suppléant à Lille.

Convocation des conseils de révision pour la classe de 1893. — Les opérations de la révision pour la classe de 1893 commenceront le lundi 2 avril. Le ministre de la guerre a dû retarder d'une dizaine de jours l'ouverture de ces opérations pour que les conseils n'aient pas à siéger pendant les vacances de Pâques.

Une grave affaire à Holque. — La gendarmerie vient d'ouvrir une enquête au sujet d'une grave affaire qui vient de se passer à Holque.

Depuis quelques jours et à différentes reprises, les ouvriers de la distillerie Menne et Sapelier, trouvaient le matin des morceaux de fonte et de cuivre dans les engrenages de la machine.

Malgré la plus active surveillance, les auteurs de cet acte insensé de vengeance n'ont pu être découverts.

Si les ouvriers ne s'étaient pas aperçus de la présence de ces débris de fonte, la machine aurait sauté et on aurait eu alors une calastrophe à déplorer.

Au dernier moment, on nous apprend que la gendarmerie est sur les traces du coupable.

PAS-DE-CALAIS

Un bœuf qui blesse trois personnes. — Mercredi matin, un bœuf que l'on conduisait à Béthune est, tout à coup, devenu furieux, et a blessé trois personnes : MM. Jules Lecocq, employé des usines de la Compagnie des Mines; Hanne, employé de la Société Coopérative, et enfin le gendarme Tellier.

L'animal a été tué, d'un coup de revolver à la tête, par le gendarme Bridoux, venu au secours de son camarade.

L'état des blessés n'inspire aucune inquiétude.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du samedi 3 mars.* — Yvonne Dedecker, rue Montesquieu, impasse Dupire 17. — Gaston Savary, rue Turgot 149. Marguerite Coppens, rue Ma Campagne 56. — Fernand Parton, rue Watt 19. — Henri Decock, rue d'Alger, chez Dufermont. — André Pol, rue du Parc, cour Vaissier 3. — Henri Vanhoorde, rue Jacquard 178. — Germaine Selosse, rue de la Balance 27. — Madeleine Windels, Hôtel-Dieu. — Madeleine Thiétart, rue du Trichon, cour Watteau 11. — Suzanne Roussey, rue de la Lys 25. — Suzanne Paroth, rue du Manquisé 6. — *Mariages.* — Alfred Bouche, 40 ans, journalier et Marie De Langhe, 32 ans, ménagère. — Georges Mansart, 35 ans, tisserand et Cecile Van Remoortere, 39 ans, ménagère. — *Déclarations de décès.* — Henri Brunel, 27 ans, rue Sébastopol 64. — Henri Petit, 37 ans, rue Décrême 82. — Calixte Leroy, 49 ans, rue Turgot, cour Hus 2. — Amélie Mourman, 73 ans, Hôtel-Dieu. — Clémence Herman, 53 ans, Hôtel-Dieu. — Basquaert, présenté sans vie, rue du Cartigny 132.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Déclarations de naissances du 18 février au 1er mars. — Henri Vanseveren, Berquier. — Hélène Heuebo, Bethléem. — Cyrille Calgwaert, Berquier. — *Déclarations de décès.* — Florent Viet, 49 ans, receveur des douanes, Durmont. — Jules Wille, 5 ans, Berquier, — Rosalie Witoock, 69 ans, Bailly.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUJARDIN-WILMOT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Rachel DUJARDIN, décédée à Roubaix, le 1er mars 1894, à l'âge de 6 ans et 7 mois, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 4 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 108.

Les amis et connaissances de la famille BOULENGER-THIÉVE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Jean-Joseph THIÉVE, ancien manufacturier, veuf de Dame Justine JACOB, décédé subitement à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 81e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 5 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, 90

Les amis et connaissances de la famille MULLIER-BARENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Désiré MULLIER, décédé à Roubaix, le 1er mars 1894, dans sa 62e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lacroix, 65.

Les amis et connaissances de la famille HANNOTTE-DEMANNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Badilon HANNOTTE, ancien constructeur-mécanicien, décédé à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Cambrai, 5.

Les amis et connaissances de la famille Hubert DUFIEFS-BRUNEAU qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Florence BRUNEAU, décédée à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 160, cour Bass.

Les amis et connaissances de la famille LADSOUS-DELFOSSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Joseph LADSOUS, veuf de Dame Marie DELFOSSE, décédé à Roubaix, le 1er mars 1894, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Congo, 8, près la rue d'Alger.

Les amis et connaissances de la famille BRUNEL-LAMESSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri BRUNEL, décédé à Roubaix, le 2 mars 1894, dans sa 28e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 4 courant, à 2 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Sébastopol, 64.

Les amis et connaissances de la famille PETIT-DETOURNAY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri PETIT, entrepreneur de peinture, décédé à Roubaix, le 3 mars 1894, à l'âge de 37 ans et 10 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5 mars, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrême, 82.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 5 mars 1894, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène MOULART, décédé à Roubaix, le onze janvier 1894, dans sa vingt-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 5 mars 1894, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste WILLEM, horticulteur, marguillier de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, veuf de Dame Fidéline LAPITTE, décédé à Roubaix, le 3 février 1894, dans sa 87e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Mont-à-Leux.* — Nous apprenons que M. Charles Maes, de Mouscron, vient de s'installer, à Mont-à-Leux, chez M. Julien Coppenolle, comme docteur en médecine.

Cette nouvelle sera bien accueillie par la nombreuse population de cette région, qui, jusqu'ici, n'avait pas de médecin habitant parmi elle, et qui depuis longtemps le réclamait.

— *Réouverture des barrières de degel.* — Samedi, a eu lieu la réouverture des barrières de dégel dont la fermeture avait été prescrite par arrêté en date du 26 février dernier.

Menin. — *Mort d'un Conseiller provincial.* — M. Henri Dhondt, conseiller provincial de Menin et conseiller communal de Wevelghem, est mort dans cette dernière commune samedi matin, aux suites d'une pleurésie.

Le défunt n'était âgé que d'une cinquantaine d'années.

Il exploitait à Wevelghem une ferme des plus importantes dont il était propriétaire.

M. Dhondt était très estimé dans la région. Aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle produit une pénible émotion.

Templeuve. — *Un abus de confiance.* — Depuis quelque temps, une épicière, Mlle Delcroix, s'apercevait que des vols d'argent étaient fréquemment commis chez elle. Elle soupçonnait sa femme de journée, Zénobie Déroulez, d'en être l'auteur et porta plainte. Dans la soirée de vendredi, M. Bury, bourgmestre, accompagné de M. Lantin, commandant de la brigade de gendarmerie descendit chez l'épicière.

Ils interrogèrent la femme Déroulez et la fouillèrent. Elle était nantie d'un porte-monnaie contenant une somme de cinq francs et de divers objets de minime importance. Pressée de questions, elle finit par avouer qu'elle avait volé ce porte-monnaie à sa patronne, outre une somme de soixante-treize francs.

CHOSES ET AUTRES

Les anarchistes.

Note d'un observateur :

Singulière ironie des choses ! Voilà des gens qui veulent tout détruire et emploient pour cela... des boîtes de conserves.

***

Madame de X..., qui vient de perdre son mari, reçoit les consolations d'une amie.

— Voyons, ma chère un peu de raison !... il faut réagir contre la douleur... Prenez courage.

— Oh ! ne vous alarmez pas, gémit la veuve en essuyant ses yeux... au fond, je suis très résignée. Mais vous connaissez mes nerfs : un *rien* les ébranle !

***

— Les betteraves. — Une femme était accusée d'avoir volé des betteraves.

— Votre état ? demande le président à l'accusée.

— Veuve.

— Mais ce n'est pas un état... Garde-champêtre, dites-nous qu'elle qualité elle prenait quand vous l'avez arrêtée ?

— La meilleure, mon président, tout ce qu'il y avait de mieux en betteraves !

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — La société colombophile le Voltigeur du Blanc-Seau établie chez M. Achille Decocq, 12 rue Béranger, a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle fera les dressages suivants : Seclin, Arras et Albert à partir du dimanche 12 avril 1895.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Le sieur Cardon, cabaretier au Petit-Jésus, a l'honneur d'informer les amateurs de coqs, que c'est lundi prochain, 5 mars, la grande partie contre le Capreau. On verra battre les meilleurs coqs de la région. Inauguration du nouveau pat, pouvant contenir 400 personnes. Qu'on se le dise.

— Lundi 5 mars, attaque à l'Euffe contre Louis Grou et Staden. De nombreux parcs ont été faits à l'avance. Cette partie se joue tous poulets.

— Le lundi de la Mi-Carême rendage chez Henri Debeuf, à la Pomme de Bois contre Félicien Descampe. Vingt-neuf paris engagés la partie promet d'être très intéressante. Mise au parc à 4 heures.

— Lundi 5 mars, chez Jules Calonne, rue du Tilleul, 265, contre les maçons. Redoutables de Beaurepaire. Il y a 400 francs paris sur le 2 de 3. On y verra des coqs de grande valeur. Mise au parc à 4 heures 1/2.

TOURCOING. — Nous rappelons aux amateurs que c'est aujourd'hui qu'a lieu à la Brasserie Saint-Eloi, rue de la Gare, le grand concours international de coqs au bénéfice de Mme Vve Bouche. Le tirage au sort aura lieu à 1 heure; la mise au parc à 4 heure 1/2. La Brasserie Saint-Eloi informe les amateurs qu'il y aura table d'hôte à 11 heures 1/2 au prix de 1 fr. 50. Nous publierons lundi matin le résultat de ce grand concours.

— Lundi 5 mars belle partie d'un 3 de 5 mort pour 400 fr. paires de plaisir à 10 f. Tous poulets dépoquetés à la Brasserie Saint-Eloi contre Halluin et Menin.

— Aujourd'hui 4 mars, attaque d'un 2 de 3 mort pour 50 fr. chez Druck, à la Marlière, les Bouchers d'Etaimpuis contre Mouscron.

— Lundi 5 mars, rendage au Cuirassier, d'un 3 de 5 pour 50 fr. Louis Desmets contre le Cuirassier.

— Tardi 6 mars, attaque d'un 2 de 3 mort pour 50 fr. chez Victor Reconnack contre Halluin et Menin.

— Dimanche 4 mars, un 3|5 mort pour 100 francs, paires de plaisir à 20 francs, à l'estaminet du Maréchal de Coyghem, Grande-Rue. n 411 contre les Amis-Réunis du Blanc-Seau. Mise au parc à 4 heures 1/2. Tous poulets.

— Lundi 5 mars, un 3|5 mort pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, n 411 contre Saint-Léger Gros-Pierre et Cie. Prix d'entrée : cinquante centimes.

LES JEUX DE BOULES

TOURCO